

**Promouvoir le préservatif c'est assurer son accès libre et gratuit!**

Le 27 novembre, la ministre de la Santé Agnès Buzyn annonçait au micro de France inter, le remboursement à venir d'un « nouveau dispositif » : des préservatifs masculins remboursables sur prescription médicale, suite à un avis favorable rendu par la Haute autorité de santé, afin de renforcer la lutte contre le Sida.

Doit-on se réjouir de cette annonce ?

En effet, nous savons par expérience qu'il n'est pas toujours évident d'évoquer sa vie affective et sexuelle avec un.e médecin. Chacun.e doit donc pouvoir disposer librement de préservatifs gratuits internes et externes sans prescription médicale et en accès libre et gratuit. Ce qui importe c'est de renforcer l'information et les actions de prévention, dans tous les lieux, vis-à-vis de tous les publics.

Cette décision acte une re-médicalisation de la santé sexuelle et fait l'impasse sur le travail mené par les structures qui ont des missions de service public, comme les Centres Gratuits d'Information, de Dépistage et de Diagnostic des infections sexuellement transmissibles, les Centres de Planification et d'Education Familiale qui participent de ce parcours de prévention et de lutte contre le sida, et donnent des préservatifs internes et externes, gratuitement, en respectant la confidentialité et l'anonymat des personnes. Ils constituent, avec les Etablissements d'Information et de Conseil Conjugal et Familial, des lieux-ressources de proximité qui pratiquent une approche globale en matière de santé sexuelle, notamment pour les mineur.e.s qui ne souhaitent pas faire appel au médecin de famille.

Le Planning demande la prise en charge totale de tous les moyens de contraception - dont les préservatifs internes et externes font partie - afin de garantir l'égalité pour toutes et tous, de l'accès à l'information et à la prévention, et d'apporter notamment des réponses aux femmes en situation de vulnérabilité et aux jeunes éloigné.es des lieux de consultation dédiés ou en difficulté pour accéder à l'information.

**Chaque personne sans condition de situation ou de ressources doit pouvoir exercer le droit de vivre sa vie affective et sexuelle, en toute sécurité, après avoir reçu une information claire sur les avantages et les risques de l'ensemble des moyens de contraception et de prévention. C'est aussi l'objet de la campagne #LibresDeNosChoix du Planning Familial.**

**Contacts Presse :**

Sarah Durocher # 06 85 42 57 87 / Véronique Schier # 06 86 65 25 19